COMMUNE DE BRIGNOLES (83170)
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - APPEL D'OFFRES OUVERT

Identification de l'organisme qui passe les accords-cadres : Commune de Brignoles – Direction de la Commande Publique – Annexe Municipale – 45 ter rue docteur Barbaroux – BP 307 – 83177 BRIGNOLES Cedex– Tél. : 04.94.86.22.12 - Fax : 04.94.59.16.93 - Email : dcp@brignoles.fr
Adresse Internet générale du pouvoir adjudicateur : http://www.ville-brignoles.fr
Adresse Internet du profil d'acheteur : http://www.marches-securises.fr
Type de pouvoir adjudicateur et activités principales : Collectivité territoriale.
Le Pouvoir Adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
Objet de l'accord-cadre :
TRANSPORTS PONCTUELS D'ENFANTS EN MILIEUX SCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE EN 2 LOTS SUR 4 ANS.

- Lot n°01 « sorties à la journée »
- Lot n°02 : « séjours longs trajets »

Type d'accord-cadre : Accord-cadre pluri attributaires de service sans montant minimum et avec un montant maximum de commande passé dans le cadre des dispositions des articles R.2162-1 à R.2162-6 du Code de la Commande Publique. Cet accord-cadre donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents dans les conditions fixées aux articles R.2162-7 à R.2162-10 du Code de la Commande Publique.
Cette procédure a pour finalité de fixer la liste des opérateurs économiques (titulaires) qui seront consultés pendant toute la durée de l'accord-cadre lors de la passation ultérieure des marchés subséquents.
Durée de l'accord-cadre : L'accord-cadre est passé pour une durée de un an, reconductible trois fois par voie expresse pour la même période. La durée totale maximale de l'accord-cadre est fixée à 48 mois
Caractéristiques de l'accord-cadre :
L'accord-cadre porte sur des prestations de transport en commun par autocars, destinées aux déplacements scolaires et extrascolaires des enfants des écoles maternelles et élementaires de la ville et du personnel scolaire et extrascolaire pour des déplacements ponctuels à la journée (lot n°1) ou pour des séjours de longue durée (lot n°2).
Les lots 1 et 2 de l'accord-cadre seront attribués à trois titulaires, sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures et d'offres.
Après attribution de l'accord-cadre, à la survenance du besoin et pendant toute la durée de l'accord-cadre, le pouvoir adjudicateur consultera les attributaires du lot concerné. Après mise en concurrence, le titulaire ayant fait la meilleure proposition (au vu du critère énoncé dans le règlement de consultation) se verra attribuer le marché subséquent, dans les conditions fixées à l'article R.2162-10 du Code de la Commande Publique.
Il n'est pas fixé de montant minimum de commandes, mais un montant maximum annuel de commandes égal à :
Lot 1 : « sorties à la journée » : 60 000 € H.T
Lot 2 : « séjours longs trajets » : 20 000 € H.T
Le montant maximum de commande sur 4 ans s'élève donc à :
Lot 1 : « sorties à la journée » : 240 000 € H.T
Lot 2 : « séjours longs trajets » : 80 000 € H.T
À titre indicatif la moyenne annuelle des dépenses sur les trois dernières années est de :
Lot 1 : 35 000 € H.T - Lot 2 : 10 000 € H.T
Les candidats sont autorisés à répondre à un ou aux deux lots.
Mode de passation : Appel d'offres ouvert européen à passer en application des articles L.2124-2 - R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique
Classification C.P.V: 60140000-1 (transport non régulier de passagers)
Code NUTS : FRL05
Variantes : Non autorisées.
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :
Accord-cadre conclu avec un prestataire unique ou avec des prestataires groupés conjoints dont le mandataire sera solidaire (souhaités).
Délai minimum de validité des offres : 120 jours.
Modalités de financement : Fonds propres.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.
Unité monétaire utilisée : L'euro.
Date et heure limites de réception des offres: Le 09 mars 2020 à 16 heures.
Conditions de participation - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
1/*Possibilité de procédure DUME S :*
«Cela permet aux entreprises de candidater sur la base de leur seul numéro de SIRET. Le mode de transmission des éléments de la candidature et de l'offre est dématérialisé. La réponse électronique est indispensable mais aucune signature n'est exigée (La signature sera dans ce cas demandée à postériori à la seule entreprise retenue). Voir les détails dans le règlement de la consultation»
2/Candidature de votre entreprise, hors procédure DUME S :
Conditions fixées aux articles, R.2142-1 à R.2142-14 et R.2143-11 et R.2143-12 du code de la commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019 et précisées dans le règlement de consultation. Le candidat devra en particulier fournir :
- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants (imprimé Cerfa DC1 téléchargeable sur https://www2.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat
ou, à défaut d'utiliser l'imprimé DC1 : Lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner, établie sur papier libre, dûment datée et signée et précisant : le nom et l'adresse du candidat ; si le candidat se présente seul ou en

groupement ; dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire ; document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.
- Déclaration du candidat (imprimé Cerfa DC2 téléchargeable sur https://www2.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat.
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Attestation sur l'honneur du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées aux articles R.2143-3 du code de la commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019 (compléter le document joint au DCE)
.- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail. (si DC2 non produit).
- Production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières.
Renseignements concernant la capacité économique et financière :
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objets du présent accord-cadre, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ou rubrique F1 de l'imprimé DC2.
Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :
- Liste des principales prestations en rapport avec celles du marché réalisées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- Une copie de l'inscription au registre des entreprises de transport public routier des personnes.
N.B : Conformément aux dispositions de l'article R. 2143-13 du code de la commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais :
1/ d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature, toutes les informations nécessaires sa consultation,
2/ d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature, toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.
Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qui ont déjà été transmis au service acheteur concerné lors d'une précédente consultation et qui demeurent valables, même si celui-ci ne l'a pas expressément prévu.
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :
En ce qui concerne l'accord-cadre, critères communs aux 2 lots :
- Qualité de la prestation : 70 % - Prix de la prestation : 30 %

En ce qui concerne les marchés subséquents, critère commun aux 2 lots :
- Prix : 100 %

Modalités d'obtention du dossier de consultation :
Gratuitement sur le site : www.marches-securises.fr
Conditions de remise des offres :
Conformément aux dispositions de l'article R.2132-7 du code de la commande publique, les offres devront obligatoirement être envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : www.marches-securises.fr (aux conditions indiquées dans le Règlement de la Consultation).
Renseignements d'ordre administratif : Direction de la Commande Publique suivant les coordonnées indiquées ci-dessus.
Renseignements d'ordre technique : Mairie de Brignoles – Direction de l'Education, de la Jeunesse et de la Vie Associative – Maison des Services Publics – 2 rue de l'Hôpital – 83170 Brignoles dont la Directrice est Madame Sophie DELEGUE – Tél : 06 32 13 47 01 – courriel : delegues@brignoles.fr ou renseignements auprès de Madame Christelle COUZON au 04 94 86 22 28 – email : ccouzon@brignoles.fr (jeunesse) ou Madame Josiane OSELLAME au 04 94 86 22 48 (affaires scolaires) – email : osellamej@brignoles.fr
Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Toulon – 5 Rue Jean Racine – BP 40510 - 83041 Toulon Cedex 9 – Tél. : 04.94.42.79.30 – Fax : 04.94.42.79.89 - Email : greffe.ta-toulon@juradm.fr
Introduction des recours éventuels :
- Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché) : Article L551-1 à L551-4 du code de justice administrative.
- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet).
- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).
- Recours contractuel : Article L551-13 à L551-16 du code de justice administrative.
- Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 à L521-4 du code de justice administrative.
- Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr
Date d'envoi à la publication : Le 06 février 2020